



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE

FAITES D'UNE OBLIGATION
LÉGALE UNE VÉRITABLE
OPPORTUNITÉ !





QUE PRÉVOIT LE RÉGIME CONVENTIONNEL DE PRÉVOYANCE ?

Vos cadres et non-cadres ne bénéficient pas de la même couverture conventionnelle, et à ce titre, votre implication financière ne sera pas la même en cas d'incident : couverture conventionnelle complète pour vos salariés non-cadres, prestations prévues insuffisantes pour vos cadres, au regard de vos obligations.

VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR

- **La Convention Collective Nationale de retraite et de prévoyance des cadres** du 14 mars 1947 vous impose de cotiser pour vos salariés cadres à un taux minimum de 1,50% de la tranche A de leur rémunération, cette cotisation devant être affectée prioritairement au risque décès.
- **La Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries** de labeur et des industries graphiques (art. 514) vous oblige à maintenir le salaire de vos salariés cadres en arrêt de travail, dans la mesure où ils ont plus d'un an d'ancienneté dans votre entreprise.
- **La Convention Collective de retraite et de prévoyance** pour le personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques définit un niveau de prestations obligatoires.

LES CONSÉQUENCES POUR VOUS ET VOS CADRES

- En cas d'arrêt de travail d'un de vos cadres, par exemple, **vous devrez assumer sur votre trésorerie** le complément d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale.
- En cas d'invalidité, **la tranche B n'est pas prise en compte** dans la pension d'invalidité.
- En cas de décès, **le capital prévu est limité à la tranche A uniquement.**

LES ATOUTS DE LOURMEL

- Des solutions parfaitement adaptées **aux risques du secteur** de l'imprimerie et des industries graphiques.
- **Un accompagnement au quotidien par un conseiller expert** qui connaît les enjeux de votre activité.
- **Des tarifs justes et les meilleures conditions négociées** pour vous, par les partenaires sociaux de votre branche.

NON-CADRES		CADRES		
Une couverture déjà complète	Conventionnelle	Une couverture à compléter	Conventionnelle	Supplémentaire
	Incapacité de travail (indemnités journalières)		✓ Tranche A et tranche B	Incapacité de travail (indemnités journalières)
Invalidité	✓ Tranche A et tranche B	Invalidité	✓ Tranche A Tranche B	✓ Complément tranche B
Décès	✓ Capital décès Tranche A et tranche B	Décès	✓ Capital décès et rente de conjoint limités à la tranche A Tranche B	✓ Complément tranche B

■ Obligation couverte par Lournel
 ■ Amélioration possible
 ■ Obligation non couverte
 ■ Solution Lournel



ACTION & SOUTIEN, DÉCOUVREZ NOTRE ACTION, NOS SERVICES ET NOS COUPS DE POUCE POUR ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS !

- Ecoute, conseil et orientation.
- Accompagnement pour surmonter les difficultés financières.
- Soutien aux aidants familiaux.
- Aides financières exceptionnelles.
- Partenariats pour organiser les vacances.

- Orientation et coaching scolaire pour les enfants.
- Accompagnement spécifique pour les apprentis.

POUR CONTACTER LE SERVICE ACTION & SOUTIEN

01 40 60 20 60

action-soutien@lourmel.asso.fr

ESPACE PERSONNEL

- **Effectuez** vos mises à jour.
- **Affiliez** de nouveaux salariés.
- **Visualisez** la liste des salariés de l'entreprise.
- **Consultez** les taux de cotisation en vigueur, votre situation comptable.
- **Transmettez** vos arrêts de travail.
- **Payez** vos cotisations.

NOUS CONTACTER

POUR SOUSCRIRE UN CONTRAT PRÉVOYANCE



0 809 10 28 08

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

POUR LA GESTION DE VOS CONTRAT EN COURS

01 40 60 20 00

www.lourmel.com - Via votre espace personnel



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger